

selon lequel la libéralisation du commerce profite aux consommateurs n'a pas été démontré par ces études de cas.

Les Etats qui ont cherché à protéger leurs producteurs et leurs consommateurs ont subi et subissent encore des pressions importantes de la part d'organisations extérieures comme le FMI et la Banque mondiale, ainsi que de puissants partenaires commerciaux afin qu'ils ouvrent davantage leurs marchés et qu'ils réduisent le soutien aux producteurs. Ainsi, les acteurs extérieurs comme les Etats étrangers et les institutions internationales ont empêché les gouvernements de satisfaire les droits de leurs citoyens.

Les droits de la personne ont une nature spéciale. Ils ne peuvent pas faire l'objet d'un commerce et ils ne peuvent pas



« Mon père était paysan, mais en ce temps, il pouvait envoyer ses quatre enfants à l'école parce que c'était abordable, même en louant des champs ... Aujourd'hui, beaucoup doivent abandonner l'école pour commencer à travailler. »

Rusiadran, paysan sans terre à Samudrajaya

être supplantés par des accords internationaux, régionaux ou bilatéraux qui auraient pour résultat une violation des droits de la personne.

Le droit à une alimentation adéquate demande la mise en place de politiques qui créent un environnement dynamique pour les producteurs et des prix accessibles pour les consommateurs de leur pays. Dans le cas d'un aliment de base aussi important que le riz, la dépendance aux marchés internationaux volatils a eu de graves conséquences dans ces

trois pays, tandis que le soutien à la production nationale de riz et le contrôle des marchés a permis de profiter tant aux consommateurs qu'aux producteurs.

COMPLETE STUDY:

www.e-alliance.ch/globaltrade/policiesandhunger.pdf

POLITIQUE COMMERCIALES ET FAIM : L'IMPACT DE LA LIBERALISATION DU COMMERCE SUR LE DROIT DE L'ALIMENTATION DES COMMUNAUTES DE RIZICULTEURS DU GHANA, DU HONDURAS ET D'INDONESIE

Par Amin Paasch (rédacteur), Frank Garbers et Thomas Hirsch (FIAN).
Commandité par l'Alliance œcuménique « agir ensemble ».

© 2007 Alliance œcuménique « agir ensemble »

La reproduction, la distribution et la transmission de cet ouvrage sont autorisées à condition de mentionner l'Alliance œcuménique « agir ensemble » comme source.

150 route de Ferney
P.O. Box 2100
CH-1211 Geneva 2
Switzerland
+41 22 791 6723
info@e-alliance.ch



Alliance Oecuménique
«Agir Ensemble»



Politiques Commerciales & Faim

L'impact de la libéralisation du commerce sur le Droit à l'Alimentation des communautés de riziculteurs du Ghana, du Honduras et d'Indonésie

Resume

Paul Jeffrey/AOAE

LE RIZ: ETUDE DE CAS POUR LE DROIT A L'ALIMENTATION

Sans nourriture, aucun être humain ne peut survivre. L'accès à une alimentation suffisante et saine est une condition préalable pour que toute personne puisse développer pleinement ses capacités physiques, mentales et intellectuelles et mener sa vie dans la dignité.

Le droit à une alimentation adéquate est reconnu comme droit fondamental de la personne dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Al'heure actuelle, 156 Etats ont ratifié ce pacte, les obligeant à respecter, à protéger et à satisfaire le droit à une alimentation adéquate pour leurs propres citoyens dans la mesure de leurs ressources. Ils ont également une obligation de soutenir le droit à l'alimentation dans les autres pays et au moins de ne pas entraver ce droit, que ce soit dans le cadre de relations directes avec un pays ou à travers des organisations intergouvernementales.

Le concept de droit à l'alimentation va plus loin que le droit à se nourrir ou la fourniture d'une quantité de nourriture suffisante pour empêcher les gens de mourir de faim. Il s'agit du droit à avoir les moyens de se nourrir adéquatement, soit en percevant un revenu pour acheter de la nourriture, soit grâce au terrain ou à d'autres ressources pour la produire. Les individus ont le droit de pouvoir se nourrir sans devoir sacrifier d'autres droits fondamentaux tels que la santé, l'éducation ou le logement.

La Campagne « Le commerce au service des personnes », de l'Alliance œcuménique « agir ensemble », a demandé à l'ONG FIAN International (Réseau d'information et d'action pour le droit à se nourrir) de mener une étude afin d'analyser si le droit à l'alimentation de certaines communautés a été violé à cause de la libéralisation du commerce.

« La famine touche notre famille. Les enfants mangent, mais peu. »

Rukaya Abdul Rahman, paysan à Dalun

Le riz a été choisi comme exemple, car il est un élément central de la sécurité alimentaire aux quatre coins de la planète. Pour la moitié de l'humanité, le riz est un aliment de base. Le revenu principal de deux milliards de personnes dépend de la production de riz. 90 % d'entre elles sont des petits paysans, travaillant généralement sur un lopin de terre de moins d'un hectare et la plupart de ces paysans sont des femmes. Ces petits paysans sont généralement vulnérables à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire.

CONSTATATIONS GENERALES

Cette étude a analysé la production nationale de riz et le commerce international dans trois pays : le Ghana, le Honduras et l'Indonésie. Unique parmi les recherches menées sur les politiques commerciales, cette étude place l'analyse macroéconomique en parallèle avec une évaluation des

droits de la personne au niveau communautaire. L'étude révèle les pressions subies par les Etats de la part d'organisations internationales telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale pour qu'ils ouvrent leur marché et qu'ils renoncent à l'octroi de subventions, ainsi que les effets des accords commerciaux, qui contribuent à appauvrir et affamer des petits paysans déjà vulnérables.



Justin Coupertino/AOAE

Au Ghana, les riziculteurs de Dalun, dans la région Nord, ont constaté une diminution de la demande de riz de 75 % depuis 2000, lorsque le riz provenant des Etats-Unis, du Vietnam et de Thaïlande a inondé le marché local en raison d'une chute des cours du riz sur le marché mondial. Le riz des Etats-Unis, en particulier a été hautement subventionné et lancé sur le marché ghanéen à un cours inférieur au coût de production. Ces importations ont aussi bénéficié d'une infrastructure internationale pour la distribution et la publicité. En conséquence, de plus en plus de paysans affirment réduire les portions aux repas, s'endetter, connaître des problèmes de santé et être incapables à financer l'éducation de leurs enfants, en particulier avant la récolte, lorsque les ressources sont au plus bas. Suites aux demandes du FMI, le Ghana a renoncé à offrir son soutien à ses paysans dans les années 80 et a libéralisé les importations de riz en 1992. En 2003, lorsque le gouvernement ghanéen a tenté d'augmenter ses droits de douanes sur le riz, c'est encore le FMI qui a exercé une pression considérable jusqu'à ce que le gouvernement revienne sur sa décision.

« D'une certaine manière, ils ont de quoi manger, dans le sens d'une nourriture directe. Mais quels sacrifices font-ils pour pouvoir manger ? »
Ibrahim Akalbila, Coalition Ghana Trade and Livelihood

Au Honduras, la production locale de riz s'est effondrée au début des années 90, lorsque l'Etat a annulé les droits de douanes et le soutien aux producteurs en raison du Programme structurel d'ajustement imposé par le FMI et la Banque mondiale, entraînant un déversement de riz importé, principalement des Etats-Unis. Deux catastrophes naturelles – l'ouragan Mitch et la tempête tropicale Michelle – ont encore plus mis à mal les riziculteurs qui tentaient de s'en remettre. Ce n'était pas tant dû à la dévastation causée par les ouragans,

qu'aux énormes quantités de riz déversées sur le marché hondurien comme aide alimentaire des Etats-Unis. La demande de riz local produit à un prix raisonnable a été anéantie. Sur les 30 familles qui composent la communauté de Guyamán, 23 étaient auparavant liées à la production de riz. Aujourd'hui, seules cinq continuent à produire

du riz et ils sont quand même contraints d'augmenter leurs revenus en ayant d'autres emplois dans la région. La réduction satisfaisante de l'agriculture de subsistance qui avait été atteinte dans les années 80 grâce à une réforme agraire s'est inversée et le contrôle et la propriété des terres se concentrent à nouveau entre les mains d'une minorité. Bien que la production de riz se fût stabilisée après l'Accord national sur le riz de 1999, la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange d'Amérique centrale (CAFTA) signifie que les droits de douane vont progressivement être éliminés, mettant encore plus en péril les paysans qui luttent pour nourrir leur famille et réduire les dettes qu'ils ont accumulées.

Depuis l'indépendance, en 1949, l'Indonésie a cherché à devenir autosuffisante pour le riz en offrant des prix bas pour les consommateurs et en permettant des revenus élevés pour les producteurs. Jusqu'en 1996, l'Etat contrôlait le marché intérieur pour garantir la stabilité des prix et subventionnait la production. La libéralisation des importations a commencé en 1995 avec les règles de l'OMC, qui se sont étendues en 1997 suite à la crise économique en Asie et aux Programmes d'ajustement structurel imposés par le FMI. Les importations ont augmenté et les prix des producteurs et des consommateurs de riz sont devenus très volatils. Les conséquences sur les communautés de l'ouest de Java, le « grenier à riz » de l'Indonésie, ont été graves, la production et le coût de la vie en augmentation et les revenus en baisse accroissant la pauvreté, la malnutrition et les dettes tout en limitant l'accès au logement, à la santé et à l'éducation. Depuis 2001, l'Etat cherche à réaffirmer son contrôle sur le marché, mais

jusqu'à présent les mesures n'ont pas contribué de manière significative à l'augmentation des revenus des producteurs ou à la baisse des prix à la consommation. Dans le même temps, la Banque mondiale continue à faire pression sur le gouvernement pour qu'il lève une interdiction d'importations saisonnière, ce qui menacerait encore plus la situation précaire des petits paysans dans le pays.

Dans ces trois pays, l'afflux d'importations bon marché n'a même pas entraîné une baisse des prix pour les consommateurs, à cause de l'importante concentration de l'industrie du riz. Ainsi, tant les producteurs que les consommateurs de l'économie nationale ont à perdre de la tendance à la libéralisation des marchés.

CONCLUSIONS

Les riziculteurs, dont l'accès au marché est anéanti, perdent leur principale source de revenus et vont sans doute se trouver dans l'incapacité de se nourrir et de nourrir leur famille de

manière adéquate et régulière. Pour beaucoup d'entre eux, il sera difficile de trouver d'autres sources de revenus, non seulement à court terme, mais aussi à long terme.

« Les dons ... de riz blanchi sont venus de l'étranger et les municipalités étaient pleines de riz blanchi. Elles ont commencé à donner du riz à tout le monde. Donc le marché a été saturé et les riziculteurs ne savaient pas quoi faire de leur riz. »

Eduardo Benítez, paysan à Guayamán

Cette étude conclut que le droit à une alimentation adéquate de ces communautés de riziculteurs a été violé dans le passé par les activités spécifiques des gouvernements du

Ghana, du Honduras et de l'Indonésie, par les exigences des institutions internationales telles que le FMI et la Banque mondiale, et par l'implication des Etats membres de ces institutions internationales, notamment avec les pratiques de certains pays qui ont contribué à importer des quantités abondantes et à faire un usage inapproprié de l'aide alimentaire.

Ces conclusions ont des implications particulières.

La preuve évidente que la libéralisation du commerce a directement conduit à la violation du droit à l'alimentation des petits riziculteurs suscite des questions quant à la valeur d'une approche commerciale qui déstabilise et marginalise davantage les communautés de petits paysans. L'argument



Paul Jeffrey/AOAE